

N°DBCA-2023-020

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

VERIFICATION ANNUELLE DES MOYENS ELEVATEURS AERIENS

Le 06 avril 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

ETAIT ABSENTE EXCUSEE

- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Ressources et moyens Modernisation et sécurisation</i>	<i>Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis Garantir la sécurité</i>	<i>Entretien le patrimoine Sécurité opérationnelle et technique</i>

*

* *

Vu :

- *le code de la commande publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime est doté de différents Moyens Elévateurs Aériens (MEA) :

- 12 moyens élévateurs aériens de marque RIFFAUD
- 16 moyens élévateurs aériens de marque CAMIVA
- 3 moyens élévateurs aériens de marque BRONTO

Afin de maintenir l'état opérationnel de son parc et de garantir la sécurité des sapeurs-pompiers, le Sdis 76 a fait le choix de la stratégie suivante dans le cadre de sa politique de contrôle et de maintenance de ce type d'équipement :

- vérification périodique obligatoire conformément aux dispositions du Code du travail, par un organisme agréé (bureau de contrôle),
- contrôle annuel par une société spécialisée dans la maintenance de ce type d'équipement, permettant de déceler les différentes anomalies et définir les opérations de maintenance à réaliser,
- réalisation des opérations de maintenance en interne via nos différents ateliers ou par des entreprises spécialisées,
- révision générale de l'équipement tous les 10 ans.

Le présent marché concerne la réalisation des prestations de contrôles annuels par des sociétés spécialisées dans la maintenance.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 décembre 2022 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 30 janvier 2023 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

La consultation concerne la mise en place d'accords-cadres mono-attributaire, exécutés par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois.

Les montants annuels sont les suivants :

Lot(s)	Désignation	Montant annuel	
		Minimum	Maximum
1	Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque RIFFAUD	5 000,00 € HT	25 000,00 € HT
2	Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque CAMIVA	10 000,00 € HT	30 000,00 € HT
3	Bras élévateur aérien (BEA) de marque BRONTO	6 000,00 € HT	25 000,00 € HT

4 offres ont été reçues et analysées selon les critères de jugement des offres définis ci-dessous :

N°	Description	Pondération
1	Prix	90 points
2	Développement durable	10 points
Pondération totale des critères d'attribution :		100

*

**

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 06 avril 2023 et a attribué les accords-cadres aux sociétés suivantes, pour les montants minimum et maximum indiqués ci-dessus :

Lot(s)	Désignation	Attributaires
1	Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque RIFFAUD	EHELLES RIFFAUD
2	Echelles pivotantes séquentielles (EPS) de marque CAMIVA	INFRUCTUEUX
3	Bras élévateur aérien (BEA) de marque BRONTO	BRONTO SKYLIFT

*

**

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec les sociétés retenues par la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230406-DBCA-2023-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 07/04/2023

Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER